



**PRÉVENTION DES CONFLITS, DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE :  
une volonté commune d'offrir à tous un milieu de travail sain et sécuritaire**

Montréal - Le vendredi 4 mars 2011 - Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance est heureux d'annoncer que le comité de prévention de la gestion des conflits, du harcèlement et de la violence entreprendra dans quelques mois une grande tournée d'information et de sensibilisation à l'intention du personnel de toutes les installations du CSSS.

La directrice générale, Sylvie Simard, s'est empressée de souligner l'importance du travail réalisé par le comité. « Je tiens à féliciter chacun des membres pour leur implication active dans cette démarche de collaboration qui favorise la communication pour prévenir le harcèlement et faire cesser tout type de conduite pouvant entraîner des conflits, du harcèlement ou de la violence au CSSS Jeanne-Mance. »

Ce comité, formé de représentants syndicaux de chacune des quatre catégories d'emplois du CSSS, de cinq gestionnaires et de la coordonnatrice de la gestion de la présence au travail et relations de travail a pour mandat de faire la promotion de la *Politique visant la prévention et la gestion de conflits, du harcèlement et de la violence en milieu de travail* et de mettre en place un programme de prévention en lien avec cette politique. Le comité a ainsi développé une activité de promotion qui confirme la volonté commune de chacun de ses membres de maintenir et d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire qui favorise la confiance, l'entraide et le respect mutuel propice à la créativité, à la qualité des services et à l'épanouissement de toutes les personnes qui œuvrent au sein de l'établissement.

Au cours de la tournée, les membres du comité seront présents dans les installations pour répondre aux questions des employés. Ils distribueront du matériel qui permettra à chacun de connaître et de s'approprier la *Politique visant la prévention et la gestion de conflits, du harcèlement et de la violence en milieu de travail*, adoptée en mars 2010. Des affiches, des articles dans les bulletins diffusés à l'interne et dans l'intranet, des capsules vidéos, un dépliant conçu par les membres de comité : tout sera mis en œuvre pour que chaque membre du personnel connaisse les mécanismes qui existent dans l'établissement.

Les conflits en milieu de travail peuvent avoir des conséquences sur la santé des individus. « En tant que CSSS, nous avons la mission d'agir en amont des problèmes de santé. La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne se limite pas à l'absence de maladie. C'est pourquoi, au CSSS Jeanne-Mance, en matière de harcèlement et de violence, c'est tolérance zéro! » rappelle la directrice générale.